

# Changement de statut etudiant vers vie privée vie de famille

## Par lala44, le 07/08/2011 à 22:46

### Bonjour,

je suis étudiante en France depuis 2006 avec un titre de séjour etudiant qui expire en octobre 2011, mon mari est en France depuis 2002 et a un titre de séjour commerçant depuis un an. On est marié depuis 2007 et on a un enfant de 3 ans. Ai je le droit à un titre de séjour vie privée vie familiale, si oui y a t il des exigences de ressources et de logement comme en regroupement familial. Merci d'avance de m'eclaircir

### Par mimi493, le 07/08/2011 à 22:49

Oui, il doit faire la procédure de regroupement familial donc les conditions de revenus et de logement s'appliquent

# Par lala44, le 07/08/2011 à 23:47

merci pour votre réponse, pouvez vous m'indiquer quelles sont les exigences car ça me semble pas raisonnable de nous séparer alors qu'on a déjà notre vie ici et qu'on a investie beaucoup dans l'entreprise de mon mari. merci encore pour votre réponse